



VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 21 JUIN 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 juin 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2010

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 21 juin 2010 à dix-huit heure trente (18h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Était également présent: monsieur Denis Savard, directeur général et greffier-adjoint.

Étaient absents : Messieurs les conseillers Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Paiement du décompte progressif no 4 pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette
2. Murale centre-ville – Fonds de roulement
3. Mandat d'impartition – Consultante en ressources humaines
4. Adoption du règlement numéro 2010-EA-173 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 19 500 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
5. Avis de motion – Règlement numéro 2010-U-171- Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation et la construction résidentielle de plus de 3 logements
6. Avis de motion - Règlement numéro 2010-U-172 – Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation des façades des immeubles commerciaux sur une partie des rues Principale est et ouest, de la rue Saint-Vincent et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville
7. Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse de Sainte-Agathe-des-Monts – Mandat honoraires professionnels Consortium GENIVAR,DESSAU et les Consultants SM – Plans et devis, surveillance et gestion de construction ingénierie et architecture
8. PIIA au 460, chemin des Chalumeaux - Implantation en montagne – Nouvelle construction
9. PIIA au 14, rue Madeleine – Implantation en montagne - Galeries
10. PIIA au 510, Place des Entailles - Implantation en montagne – Nouvelle construction -Revêtement extérieur - Modification
11. PIIA au 72, Montée des Samares - Implantation en montagne – Nouvelle construction
12. PIIA au 195, chemin Saint-Jean - Implantation en montagne – Rénovations extérieures

13. PIIA au 19-21 rue Saint-Venant - Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures
14. Travaux de réfection et de mises aux normes du Centre Sportif Aréna et piscine- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Adjudication d'appel d'offres numéro SL-2010-029 - Travaux de démantèlement et installation d'équipements nautiques
15. Réfection de la voilerie de l'école de voile – Fonds de roulement – Modification de la résolution numéro 2010-04-204
16. Travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif / Décompte progressif numéro 1
17. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

2010-06-411

Paiement du décompte progressif no 4 pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc sur la montée Alouette, par la résolution 2009-10-667;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts accepte la recommandation de paiement no 4, au montant de 157 069,03 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Genivar. (Luc Brazeau, chargé de projets), en date du 07 juin 2010.

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le paiement à l'entreprise « 9088-9569 Québec Inc. (R. B. Gauthier)» la somme de 141 362,13 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande TP*9367.

ADOPTÉE

2010-06-412

Murale centre-ville – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

la Ville souhaite supporter la création d'une murale faite par des jeunes au centre-ville;

ATTENDU QUE

Postes Canada a accepté de recevoir ladite murale sur son terrain de la rue Principale;

ATTENDU QUE

des jeunes de la Polyvalente-des-Monts ont proposé un projet au comité culture et jeunesse;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du comité Culture et Jeunesse, accepte le projet soumis par les jeunes de la Polyvalente des Monts pour la création d'une murale au centre-ville.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant maximum de 10 000\$, qui sera financée par le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire numéro 1-47-000-14-721.

ADOPTÉE

2010-06-413

Mandat d'impartition – Consultante en ressources humaines

ATTENDU QUE

les dossiers reliés aux ressources humaines se complexifient et demandent de plus en plus de temps et d'expertise, il est devenu nécessaire d'utiliser les services d'un conseiller en ressources humaines;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un mandat d'impartition à madame Jacinthe Poirier pour agir à titre de conseillère en ressources humaines, le tout selon les recommandations du directeur des Services administratifs.

ADOPTÉE

2010-06-414

Adoption du règlement numéro 2010-EA-173 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 19 500 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU

la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, datées du 30 janvier 2008 et du 28 mai 2010 pour un montant équivalent à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 9 750 000 \$, afin de permettre la mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

le présent règlement, en conformité avec l'article 117 du projet de loi n° 45 (2009, chapitre 26) ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire considérant que les travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable constituent des **travaux d'infrastructures subventionnés à 50 % et plus par le gouvernement;**

ATTENDU QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-EA-173 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 19 500 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

Avis de motion **Règlement numéro 2010-U-171- Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation et la construction résidentielle de plus de 3 logements**

Je, Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U-171- Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation et la construction résidentielle de plus de 3 logements.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U-171, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement numéro 2010-U-172 – Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation des façades des immeubles commerciaux sur une partie des rues Principale est et ouest, de la rue Saint-Vincent et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville**

Je, Michel Charette, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U-172 - Programme de revitalisation afin d'encourager la rénovation des façades des immeubles commerciaux sur une partie des rues Principale est et ouest, de la rue Saint-Vincent et de stimuler le développement économique du secteur centre-ville .

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U-172, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2010-06-415 **Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse de Sainte-Agathe-des-Monts – Mandat honoraires professionnels Consortium GENIVAR,DESSAU et les Consultants SM – Plans et devis, surveillance et gestion de construction ingénierie et architecture**

ATTENDU QU'

Il y a lieu de procéder à des travaux de mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a procédé à un appel d'offres de services professionnels (TP-2010-018) pour la réalisation des plans et devis, la surveillance et la gestion des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit le consortium « Dessau Genivar et les consultants SM », un mandat pour la réalisation des services suivants:

- ↳ *ingénierie:* *plans et devis (950 000 \$),*
surveillance des travaux (695 000 \$)
- ↳ *architecture:* *plans et devis et surveillance des*
travaux (60 000 \$)
- ↳ *gestion de construction:* *(335 000 \$).*

pour la mise aux mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à leur soumission, suite à l'appel d'offres TP-2010-018, pour un montant maximal de 2 040 000 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au futur règlement d'emprunt pour l'usine d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

2010-06-416

PIIA au 460, chemin des Chalumeaux - Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 511 en date du 7 juin 2010.

Cette demande est déposée par Jacques Archambault, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 2-193 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-417

PIIA au 14, rue Madeleine – Implantation en montagne - Galeries

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en des rénovations des deux galeries installées sur l'habitation unifamiliale, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- l'installation de barrotins moulurés sur les galeries.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 8 juin 2010.

Cette demande est déposée par Jeffrey Widkenden, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot existant 9-58 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-418

PIIA au 510, Place des Entailles - Implantation en montagne – Nouvelle construction - Revêtement extérieur - Modification

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la modification, par rapport à la résolution précédemment adoptée lors de la séance régulière du CCU du 25 mars 2010, des matériaux et des couleurs du revêtement extérieur et de la toiture.

Cette demande est déposée par Richard Lalancette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-158 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-419

PIIA au 72, Montée des Samares - Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière, en autant que l'exigence suivante soit respectée.

- l'installation de barrotins moulurés sur les galeries.

Le tout tel que montré aux plans projets préparés par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute 214 en date du 9 juin 2010.

Cette demande est déposée par Marie-Pierre Bouchard et Sébastien Ste-Croix, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot existant 1-148 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-420

PIIA au 195, chemin Saint-Jean - Implantation en montagne – Rénovations extérieures

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en des rénovations extérieures et au changement des bardeaux d'asphalte de l'habitation unifamiliale.

Cette demande est déposée par Joël Guay, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-5 du rang 2 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-421

PIIA au 19-21 rue Saint-Venant - Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au remplacement de toutes les fenêtres et des trois portes de l'habitation unifamiliale.

Cette demande est déposée par Élise Gauthier, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot existant 11C du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-422

Travaux de réfection et de mises aux normes du Centre Sportif Aréna et piscine- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Adjudication d'appel d'offres numéro SL-2010-029 - Travaux de démantèlement et installation d'équipements nautiques

ATTENDU QUE

dans le cadre des travaux de réfection et de mises aux normes du Centre Sportif Aréna et piscine, la Ville a procédé à un appel d'offres pour les travaux de démantèlement et d'installation d'équipements nautiques;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une soumission conforme;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur la recommandation du directeur des Loisirs et des Sports, monsieur Michel Jarry, accorde à «Nordmec Construction», un contrat, au montant de 16 036 \$, taxes en sus, pour effectuer les travaux de démantèlement et d'installation d'équipements nautiques à la piscine, au Centre Sportif, conformément à leur soumission datée du 15 juin 2010, suite à l'appel d'offres SL-2010-029.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au règlement d'emprunt numéro 2010-AGEM-025.

ADOPTÉE

2010-06-423

Réfection de la voilerie de l'école de voile – Fonds de roulement – Modification de la résolution numéro 2010-04-204

ATTENDU QUE

le conseil a autorisé la réfection de la voilerie de l'école de voile;

ATTENDU QUE

le montant autorisé était une dépense maximum de 10 000 \$, ne tenant pas compte des taxes;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de modifier le montant de la dépense autorisée par la résolution numéro 2010-04-204, pour un montant total de 9 750 \$, plus taxes, pour effectuer la construction d'une voilerie à l'école de voile.

ADOPTÉE

2010-06-424

Travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif / Décompte progressif numéro 1

ATTENDU

le contrat adjugé, pour les travaux de réfection du centre sportif, par la résolution AG2010-03-002;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la recommandation de paiement numéro 1, au montant de 108 362,47 \$ incluant la retenue de 10%, taxes en sus, préparée et recommandée par Mario Allard Architecte et J.F. Parent Architecte, en date du 14 juin 2010;
- accepte le paiement à l'entreprise « Consortium M.R. Canada Ltée » la somme de 97 526,22 \$ taxes en sus, conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

- autorise le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-025-32-922 du règlement d'emprunt numéro 2010-AGEM-025.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier-adjoint, Denis Savard